

Séance du : 26 mars 2018

n° 18/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Isabelle COUTUREAU, Nicole DURY, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Michel HUGONNET, Jean-Claude LAUTRE, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

C.CABROL à JP.FLUMIAN, G.HEBRARD à JC.LANDET, C.PUIG à P.MONOD.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 34

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Maryse MOUYSSSET.

Mrs Roger DUFOUR, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LANDET, Pierre MONOD, Michel TOUJA.

Excusés :

Mmes Pierrette ESPUNY, Bernadette STUDER.

Mrs Serge CAZENAVE, Michel GALANT, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD.

Objet : Vote du Budget Primitif 2018 du GAL des Terroirs du Lauragais (budget annexe)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Monsieur le Président indique que le budget primitif 2017 a été établi sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire du 12 février 2018 et validé par le Bureau réuni le 21 janvier 2018. Ce budget tient compte de la mutualisation des services avec le GAL des Terroirs du Lauragais permettant l'attribution de subventions Leader et des restrictions budgétaires liées à la perte graduelle de subventions d'ingénierie.

Monsieur le Président cède la parole à M. de PERIGNON, rapporteur du budget, qui présente les différents éléments pris en compte pour l'élaboration de ce budget primitif 2018 :

- Des charges à caractère général couvrant :
 - o Les dépenses administratives courantes
- Des charges de personnel (masse salariale, frais de déplacement)
- Les contributions des communautés de communes membres et du PETR du Pays Lauragais
- La contribution Leader.

Concernant le GAL des Terroirs du Lauragais porté par le PETR du Pays Lauragais depuis la validation de la candidature au 9 juillet 2015 (budget annexe intégré depuis le 1^{er} janvier 2015 au budget principal du PETR), il est proposé d'établir le taux de contributions à 0.25 €/habitant. Ces participations seront appelées après le vote du budget primitif du budget annexe.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Président appelle l'assemblée à se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,
Adopte le budget primitif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :**

Budget Annexe : budget du GAL des Terroirs du Lauragais

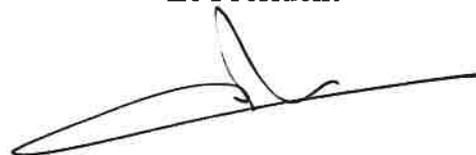
	Dépenses	Recettes
Investissement	2 917 €	2 917 €
Fonctionnement	230 981 €	230 981 €
Total	233 898 €	233 898 €

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le budget primitif du budget principal est joint en annexe.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 26 mars 2018

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr